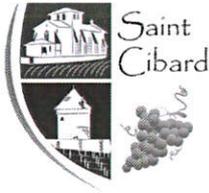


Mairie



33570

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****L'an deux mil vingt cinq****Le trente avril à dix-huit heures trente****Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

**Date de convocation : 25/04/2025****Date d'affichage : 25/04/2025**

**Présents** : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, PIMBERT Éric.

**Excusé(s)** : M. BLONDET Nicolas

**Secrétaire de séance** : M. Henri GARACH

**En exercice : 09****Présents : 08****Votants : 07****Absent : 00****Excusé(s) : 01**

N° 22-2025

**OBJET : ACHAT D'UN BROYEUR : CHOIX DE L'ENTREPRISE.**

Dans le cadre de l'acquisition d'un nouveau broyeur, Monsieur le Maire présente différents devis. Un devis de la SARL PORETTO & FILS et le second de la SARL GARAGE DU MOULIN.

Après analyse des différents devis, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés, et 1 personne impliquée dans un devis est sorti de la salle (M. Eric PIMBERT) décide de :

- **RETENIR** le devis de la SARL PORETTO & FILS d'un montant de 5 856 € TTC
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ce devis

*Le maire,*

*\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
\* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le

ID : 033-213303860-20250430-22\_2025-DE

S<sup>2</sup>LO

Le secrétaire de séance



Le Maire,

Pascal AMOREAU

